



Séance ordinaire du 9 septembre 2020

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et conseillère suivants :

MM. Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Mme Sandra Gilbert, conseillère	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 12 août 2020
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 26 août 2020
4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
Service de développement local et entrepreneurial
5. Mise en valeur et développement du secteur fluvial dans la MRC de Charlevoix : adoption du plan d'action 2020-2025
6. Dépôt du rapport d'activités (1^{er} avril au 30 juin 2020)
Divers
7. Rapport de représentation
8. Affaires nouvelles
 - 8.1. Projet de migration de téléphonie IP : répartition des coûts de l'offre de services d'Info-Comm
 - 8.2. FCM : demande d'aide financière au programme de gestion des actifs municipaux
9. Courrier
10. Période de questions du public
11. Levée de l'assemblée

161-09-20 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Patrice Desgagné et adoptée unanimement.

162-09-20 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2020

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2020 soit adopté.



163-09-20 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 AOÛT 2020

Il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2020 soit adopté.

164-09-20 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 35020 à 35053	71 723,61
Paiements par dépôts directs - chèques # 544 à 569	140 179,62
Paiements Accès D - chèques # 930 à 939	2 903,41
Paiements préautorisés JG-1721-1722-1723-1724-1725-1726-1728-1729-1730-1732-1733	89 511,54
Salaires nets versés - rapport # 1025 à 1028	91 838,53
Total	396 156,71

QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Groupe de géomatique Azimut inc.	10053	5 822,34 \$
		5 822,34 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

165-09-20 5- MISE EN VALEUR ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FLUVIAL DANS LA MRC DE CHARLEVOIX : ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2020-2025

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a coordonné à l'automne 2019 une démarche de consultation et d'élaboration d'un plan de mise en valeur et de développement du secteur fluvial;

ATTENDU l'objectif principal de cette démarche soit : Inspirer les acteurs et les intervenants liés au fleuve afin de favoriser le réseautage, d'initier de nouvelles collaborations et de renforcer le sentiment d'appartenance au Fleuve;



ATTENDU le travail réalisé afin d'identifier et planifier des actions de mise en valeur du secteur fluvial dans une perspective collective durable, un exercice qui est étroitement relié à la mise en œuvre de la Stratégie de développement socioéconomique 2019-2029 de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU la présentation et le dépôt du plan d'action proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'adoption du plan d'action 2020-2025 dans le cadre du projet de Mise en valeur et de développement du secteur fluvial dans la MRC de Charlevoix.

QUE la MRC de Charlevoix affecte une somme de 25 000 \$ annuellement à la mise en œuvre de ce plan d'action, une somme imputée au FRR.

6- DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS (1^{ER} AVRIL AU 30 JUIN 2020)

Le rapport d'activités du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020 a été transmis aux membres du Conseil et déposé au cours de la présente séance. Il est convenu de le publier sur le site web de la MRC et de le transmettre aux directeurs et directrices ainsi qu'aux conseillers et conseillères municipaux pour les tenir informés des activités réalisées par l'équipe du SDLE au cours de cette période.

7- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

FQM: monsieur Pierre Tremblay a assisté à une réunion du conseil d'administration de la FQM où il a été question de l'avancement des négociations avec le Gouvernement dans le cadre d'une aide financière qui devrait être versée aux municipalités en lien avec les implications financières de la COVID.

8- AFFAIRES NOUVELLES

166-09-20 8.1- PROJET DE MIGRATION DE TÉLÉPHONIE IP : RÉPARTITION DES COÛTS DE L'OFFRE DE SERVICES D'INFO-COMM

ATTENDU QUE les partenaires de l'implantation de la téléphonie IP (Centre de services scolaire de Charlevoix, MRC de Charlevoix-Est et MRC de Charlevoix) proposent un projet de migration de la téléphonie compte tenu du remplacement nécessaire des équipements CISCO;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire propose de retenir les services professionnels de l'entreprise info-Comm afin d'accompagner techniquement les partenaires dans le cadre du mandat suivant: installation et configuration des serveurs, intégration des téléphones, identification des licences et des supports requis, déploiement des tests, formation des administrateurs des systèmes et gestion du 911;

ATTENDU QUE le coût de l'offre de services se chiffre à 12 291 \$ (avant taxes) et qu'il y a lieu de partager cette dépense également entre les trois partenaires, ce qui occasionne une dépense pour la MRC de Charlevoix équivalente à 4 097 \$ (avant taxes);



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le Centre de services scolaire de Charlevoix à octroyer un contrat à l'entreprise **Info-Comm** dans le cadre de l'accompagnement professionnel et technique requis pour réaliser le projet de migration de la téléphonie IP.

QUE la MRC de Charlevoix accepte de défrayer le tiers de la dépense associée à ce contrat, soit le montant de 4 097 \$ (avant taxes), une dépense imputée au budget de la téléphonie IP (soutien technique et informatique).

167-09-20 8.2- FCM : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

ATTENDU le projet présenté par la MRC de Charlevoix dans le cadre de l'appel de projets de la FCM pour la gestion des actifs municipaux;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, conjointement avec les municipalités de L'Isle-aux-Coudres, Saint-Urbain, Saint-Hilarion, Les Éboulements et Petite-Rivière-Saint-François, a élaboré un projet visant à bénéficier d'une ressource pour évaluer l'état des actifs retenus prioritaires, élaborer la collecte de données et coordonner la production des rapports associés à cet inventaire ;

ATTENDU QUE le projet consiste à engager une personne ressource en génie civil au sein de la MRC de Charlevoix et à partager les services professionnels offerts entre les municipalités partenaires en vue de réaliser le mandat;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est favorable à la mise en commun de services et d'activités en milieu municipal qui permet d'améliorer la collaboration intermunicipale, de réduire les dépenses et de faire des gains d'efficacité et d'efficience liés à l'expertise et l'optimisation de ressources professionnelles;

ATTENDU QUE le programme de la FCM permet d'obtenir une aide financière maximale de 50 000 \$ (ou 90 % des coûts admissibles) et que la MRC de Charlevoix a élaboré un projet qui implique l'obtention de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix agisse comme organisme responsable d'assurer la coordination et la gestion du projet d'inventaire des actifs municipaux et que la directrice générale, madame Karine Horvath, soit autorisée à déposer le projet dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux de la FCM.

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC tout document intervenant avec, soit la FCM ou les municipalités partenaires, concernant les modalités de fonctionnement et de financement du présent projet.



9- COURRIER

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministère des Transports nous transmet une lettre ayant pour objet « *Stratégie de retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur* » – 2^e avis.

Le ministère des Transports accuse réception de notre correspondance concernant la sécurité de la route 138, sur le territoire de Baie-Saint-Paul, entre les bornes kilométriques 459 et 461, et nous informe de leur point de vue à ce sujet.

Le ministère des Transports nous informe qu'il accorde à la MRC de Charlevoix une somme de 150 000 \$ pour le service de transport collectif sur son territoire en 2019.

Dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif, le ministère des Transports nous informe de l'aide financière accordée.

La CPTAQ nous transmet :

- Une décision de suspension dans le dossier 421419, Les Éboulements.

DIVERS

Soprema nous informe qu'ils ont été mandatés pour fournir des matériaux dans l'exécution du projet Massif Chalets-Forêt High & Low (20-A et 20-B).

La Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul nous remercie pour notre appui dans le cadre du projet de sensibilisation du port du masque.

10- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

168-09-20 11- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement. Il est 16 h 15.

Karine Horvath
Directrice générale

Claudette Simard
Préfet